



AIDE* AUX FAMILLES POUR LES ACTIVITES DES ENFANTS

2026

MAIRIE DE LA BUISSIERE
04.76.97.32.13
contact@mairie-la-buissiere.fr



*sous conditions de ressource

La Mairie propose une aide aux familles pour les activités des enfants en mettant en place un dispositif fixant le montant de l'aide à 50€ pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, à 60€ pour les collégiens et lycéens, sous condition de ressource.

Bonne rentrée !

Conditions d'attribution

- Être domicilié(e) à La Buisnière.
- Avoir inscrit les enfants à une activité sportive ou culturelle
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1300€

Montant de l'aide

50€ pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire
60€ pour les collégiens et lycéens
Majoration de 20% si quotient familial inférieur à 1000€ l'activité

Les aides seront accordées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de la dotation annuelle.



Modalités

Pour en bénéficier, **merci de remplir la demande d'aide** et de la retourner avec les documents suivants, **du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} décembre 2026** à l'**Accueil de la Mairie**

- Demande d'aide
- Fiche d'adhésion / inscription ou une facture de l'organisation pour l'année en cours mentionnant le montant
- 1 justificatif de domicile de l'année en cours
- 1 justificatif de quotient familial
- 1 relevé d'Identité Bancaire
- 1 copie Livret de Famille

